

Règlement intérieur pour l'année 2017

RIVIERE ET ETANG

Ouverture

Truite fario arc en ciel le Samedi 18 Mars 2017

Fermeture

Le 3 Septembre 2017

Ouverture et fermeture des poissons migrateurs

truite de mer et saumon = voir Arrêté National.

Jours de pêche

Samedi Dimanche Lundi et Jours Fériés.

La pêche à la mouche est autorisée à pêcher pour tous ayant pris leur timbre fédéral.

Pour tout renseignement ou pour adhérer au club mouche contacter Mr GALMICHE Joël

tél 06 34 72 22 30 site internet du club mouche : [les moucheurs de la brestle.com](http://lesmoucheursdelabrestle.com).

Nombre de capture

5 truites par pêcheurs les jours de lâcher

3 truites par pêcheurs les autres jours.

Tailles minimales des captures truites

Fario, arc-en-ciel remises 25cm

Truites de mer 35 cm

Saumon 50 cm

Truites sauvage NO KILL

Ombre NO KILL

Lâcher

Samedi 18 Mars 2017 70 kg

Samedi 1 Avril 2017 50 kg

Samedi 22 Avril 2017 50kg

Samedi 20 Mai 2017 50 kg

Samedi 7 Juin 2017 50 kg

Rappel

Chaque lâcher à lieu à 8 heures. Tous les pêcheurs devront se trouver au niveau entrée pour divers infos.

Respecter impérativement : laisser les endroits propre, évacuer tous détritrus . Merci à tous pour le respect du règlement (Rivière et étang).

Contacteur en cas de problème Mr Saintyves le Président 06 34 23 26 11

Mr Masson le Vice Président 06 78 67 25 88

Mme Saintyves Trésorière adjointe 06 23 89 69 93

Règlement étang de la base nautique 2017

Pêche du brochet

Une capture par jour autorisée.

Taille 70 cm

Sur tout le parcours deux cannes sont autorisées aux carnassiers + une canne au blanc.

Ouverture

Le 1^{er} Mai 2017

Fermeture

Le 31 Décembre 2017

Se mettre en règle pour le 1^{er} Janvier 2018.

La pêche de la carpe est pratique en **NO KILL** à la journée seulement.

Pêche de l'anguille ouverture le 15 Février 2017 au 15 Juillet 2017.

Horaire d'ouverture une demi heure avant le lever du soleil.

Horaire de fermeture une demi heure après le coucher du soleil.

Remarque importante : Avoir une bonne entente avec nos amis chasseurs

Règlement petit étang 2017

Jours de pêche autorisés : Samedi Dimanche Lundi+ Mercredi (pour les enfants -18 ans) + jours fériés.

Autorisation de pêche au bouchon une seule canne par pêcheurs.

Nombre de capture est de 5 truites – sauf le jour des manifestations où les prises sont partagées.

Rempoissonnement le 8 Avril 2017 voir le 6 Mai pour le deuxième.

Pêche au brochet autorisée tous les jours à partir de Septembre 2017, nous autorisons 2 cannes par pêcheurs, pêche au bouchon et au vif uniquement.

IMPERATIF : AUCUNE BARQUE EST AUTORISEE DANS LES ETANGS.

Le Président,
Mr Saintyves Michel